

Politique de la vie associative de la commune de St-Antonin-Noble-Val

Nos priorités au niveau communal

- Valoriser le tissu associatif en créant un véritable partenariat entre les associations et la Mairie basé sur la transparence, la concertation et l'équité
- Renforcer, structurer et accompagner le partenariat associatif
- Développer et faciliter des pratiques pour tous
- Faire du sport, de la culture et des solidarités un levier éducatif et social
- Faire de l'évènementiel associatif un vecteur de promotion du territoire

La force d'innovation et la diversité des activités proposées constituent une particularité St-Antoninoise dont nous sommes fiers.

Ce dynamisme associatif est source d'attractivité territoriale, au-delà de notre commune. Ce dynamisme permet de tisser des liens entre habitants, de créer des opportunités de rencontres intergénérationnelles, d'accompagner notre jeunesse en tant que futurs acteurs et citoyens de demain. Il permet également une source d'attractivité territoriale et bien au-delà de notre commune.

En tant qu'élus, nous sommes conscients de ces enjeux et de l'importance du partenariat commune/ associations.

Notre ville de St-Antonin-Noble-Val met en œuvre depuis de nombreuses années une politique de soutien associatif engagée et continue ; nous souhaitons aller au-delà, en renforçant ce partenariat dans les domaines de la culture, du sport, des solidarités, ainsi qu'aux associations qui participent à l'éducation de nos enfants.

La politique associative que nous souhaitons mettre en place, d'une manière collaborative, va s'articuler autour de 5 priorités :

Priorité #1 : Valoriser le tissu associatif en redéfinissant les relations de partenariats

- Effectuer un état des lieux de la relation de partenariat mairie/ associations.
- Recenser les besoins et les attentes des associations St-Antoninoises
- Établir des critères clairs, justes et transparents pour l'étude des demandes de subventions dans le respect du règlement d'attribution des subventions communales aux associations de St Antonin.

Priorité #2 : Renforcer, structurer et accompagner le partenariat associatif

Les associations mettent en œuvre un projet porté par des dirigeants bénévoles que nous souhaitons aider par :

- la simplification des démarches :
 - Gestion des salles, des plannings,
 - Contrats ou conventions de mise à disposition,
 - Gestion et accompagnement pour la mise en œuvre des manifestations,
 - Demande de subventions,
 - Contrats d'objectifs et de moyens pour certaines associations,
 - Aide aux démarches associatives.
- la facilitation de la communication des associations auprès du public à travers les différents supports de la mairie :
 - Facebook,
 - Intramuros,
 - Bulletin municipal,
 - Site internet...
- l'aide à la coordination et la complémentarité des actions associatives :
 - Organisation d'événements communs : Forum des associations, Goûter de Noël...
 - Maintien d'un poste d'agent à la coordination des associations.
- la mutualisation des moyens (matériel, savoir-faire...)

Priorité #3 : Développer et faciliter les pratiques pour tous

Nous souhaitons favoriser l'accès aux pratiques culturelles et sportives sur l'ensemble du territoire, et pour tous les administrés.

Nous encourageons la pratique associative "hors les murs", en facilitant l'organisation d'animations sur l'espace public. Ces espaces sont de formidables vecteurs de lien social, où tout st-antoninois peut venir découvrir une offre culturelle ou sportive, créer du lien...

Priorité #4 : Faire du sport, de la culture et des solidarités un levier éducatif et social

Les animations associatives sportives, culturelles et solidaires participent au lien social indispensable au bon développement de notre commune.

Nous décidons de maintenir les dispositifs Pass'Culture et Pass'Sport pour les jeunes de 3 à 25 ans afin de faciliter l'accès à la culture et aux sports.

La participation des associations au Projet Éducatif de Territoire (PEDT) sera encouragée pour offrir dès le plus jeune âge, la chance de découvrir la diversité des animations culturelles (théâtre, lecture, musique..) et sportives, disponibles sur la commune.

Priorité #5 : Faire de l'évènementiel associatif un vecteur de promotion du territoire

Notre commune accueille chaque année de nombreux événements sportifs, culturels d'ampleurs. Ces animations sont à l'origine de l'image positive de notre commune.

Le travail effectué par les bénévoles est remarquable en termes d'heures et d'énergie consacrées. Nous souhaitons valoriser cet investissement en facilitant les appuis techniques et financiers de la commune pour les manifestations participant à la promotion de notre territoire et au-delà.

La participation des associations aux fêtes traditionnelles, aux manifestations fédératrices (comme le forum *Fiest'Assos*) ou de promotion des espaces publics seront encouragées.

Nos deux axes structurants

1/ Inscription dans le cadre du Contrat d'Engagement

Républicain :

- Respect des Lois de la République
- Liberté de conscience
- Liberté des membres de l'association
- Égalité et non discrimination
- Fraternité et prévention de la violence
- Respect de la dignité de la personne humaine
- Respect des symboles de la République

Bien que ce contrat d'engagement ne concerne que les associations bénéficiant d'une subvention, il nous semble important de l'étendre à l'ensemble du tissu associatif de la commune.

2/ Engagement en matière de développement durable et d'éco-responsabilité

L'éco-responsabilité des associations, de leurs dirigeants et de leurs membres, peut se développer selon 4 axes principaux, qui doivent se traduire par des actions concrètes :

- 1- Mieux gérer les déchets
- 2- Favoriser les déplacements éco-responsables
- 3- Réduire la consommation des ressources énergétiques et naturelles
- 4- Communiquer dans le respect de l'environnement